

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE
COMMUNE DE GATTIERES

ARRETE MUNICIPAL N° 2023/810/053

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu le code général de la propriété de la personne publique ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et les textes subséquents ;
Vu l'arrêté du 06 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, huitième partie signalisation temporaire ;
Vu l'arrêté n° 2020/01/01 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur LUPI-GRASSO Christophe – Adjoint au Maire ;
Vu la demande formulée par le service Protocole.

Considérant que pour permettre le déroulement de la commémoration du 8 mai 1945 et assurer la sécurité des piétons et des usagers des voies, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement selon les dispositions suivantes :

ARRETONS

Article 1. STATIONNEMENT

Le stationnement est interdit sur toute la longueur de la rue Torrin et Grassi du samedi 6 mai 2023 – 18 heures au dimanche 7 mai 2023 – 19 heures, afin de permettre le bon déroulement de la course de VTT.

Le stationnement est interdit et réservé aux véhicules protocolaires sur toute la longueur de la rue Torrin et Grassi du dimanche 7 mai 2023 – 19 heures au lundi 8 mai 2023 – 19 heures.

Article 2. BENNE

Le dépôt de la benne de chantier de la mairie est interdit sur toute le longueur de la rue Torrin et Grassi du vendredi 5 mai 2023 – 17 heures au lundi 8 mai 2023 – 19 heures.

Article 3.

Conformément à l'article R. 221-1 du code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de Nice, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de l'arrêté

Article 4.

Ampliation sera adressée à :

- ASVP de la commune de Gattières ;
- Demandeur vttgattieres@free.fr
- Demandeur service protocole
- Maîtrise d'œuvre de la mairie
- Gendarmerie de Carros ;
- Caserne des Pompiers de Carros ;
- MNCA
- Régie d'électricité

Fait à GATTIERES, le 18 avril 2023

Christophe LUPI GRASSO
Adjoint au Maire


